

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/11/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
 Le : 14/11/2023
 Et
 Publication ou notification du :
 14/11/2023

L'an 2023, le 10 Novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sennely s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de DREUZY Philippe, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03/11/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/11/2023.

Présents : M. de DREUZY Philippe, Maire,
 Mmes : COLLET Elisabeth, CORNUAULT Yolande, MARTIN Muriel, ORLAND Martine, QUERCY Christine, VILLEY Séverine,
 MM : AGOUTIN Cyril, BLEUSE Georges, BOUQUIN Jean-Jacques, DE BLOIS Bruno, DELIGNY Frédéric

Excusés ayant donné procuration :

MM : COUTAND Patrick à M. de DREUZY Philippe, FOUCAULT Gilles à M. DELIGNY Frédéric, GARRIDO Francis à M. BOUQUIN Jean-Jacques

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUQUIN Jean-Jacques assisté de Mme BOUSSIER Marie-Anne

2023-36 – Approbation de la ligne de trésorerie pour le financement des travaux de réhabilitation du réseau d'eau phase 2

Pour financer la 2^{ème} tranche du projet de réhabilitation du réseau d'eau potable dans l'attente des subventions et de la récupération du FCTVA, il est nécessaire d'emprunter 90 000 €.

Après avoir consulté différents établissements bancaires, le Maire de Sennely est invité à réaliser auprès du Crédit Agricole Centre Loire un prêt à court terme à taux fixe en attente de subventions Cotation Gissier 1A pour un montant total de 90 000 € (quatre vingt-dix mille euros) et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Montant : 90 000 €
- Durée : 12 mois
- Frais de dossier : 0.10%
- Mise à disposition des fonds par crédit d'office
- Remboursement des intérêts tous les trimestres et du capital in fine
- Remboursement anticipé total ou partiel sans frais
- Une 1^{ère} mise à disposition des fonds de 10% minimum devra être effectuée au plus tard le 27/02/2024.

1 an	Taux fixe	Echéances constantes en intérêts	Coût total des intérêts
Amortissement trimestriel	4,64 %	1 044,00 €	4 176,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ***d'AUTORISER à l'unanimité*** Monsieur le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Le Secrétaire de séance,
M. BOUQUIN Jean-Jacques



En mairie, le 10/11/2023



Le Maire,
Philippe de DREUZY

